

QUESTIONS-RÉPONSES

IMPLANTATION DU GUICHET UNIQUE D'ACCÈS AUX PLACES À CONTRIBUTION RÉDUITE EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

L'IMPLANTATION DU GUICHET UNIQUE D'ACCÈS AUX PLACES À CONTRIBUTION RÉDUITE

1. Pourquoi mettre en place un guichet unique d'accès aux places à contribution réduite dans les services de garde éducatifs ?
 - La mise en place d'un guichet unique d'accès aux places à contribution réduite dans les services de garde éducatifs du Québec (guichet unique) vise à mieux soutenir les parents à la recherche d'une place subventionnée et à simplifier leur démarche d'inscription de leurs enfants.

2. À quel moment le guichet unique d'accès aux places en services de garde éducatifs sera-t-il implanté dans toutes les régions ?
 - En juin 2014, la Coopérative Enfance Famille a procédé à la mise en ligne du guichet unique désigné sous le nom de « La Place 0-5 ». La Place 0-5 offrira progressivement les services aux parents, et ce, au fur et à mesure de l'intégration des données des guichets régionaux.
 - L'implantation du guichet unique suit son cours et se fera en plusieurs étapes. Elle visera d'abord les centres de la petite enfance et les garderies subventionnées.
 - En 2016, La Place 0-5 deviendra la seule porte d'entrée au Québec pour les parents qui désirent inscrire leurs enfants dans des services de garde offrant des places à contribution réduite.
 - **Principaux jalons de l'implantation du Guichet unique**

Juin 2014	- Depuis juin 2014, les régions du Centre-du-Québec, de la Mauricie, de Montréal et de Lanaudière ont commencé leur intégration à La Place 0-5 et les parents peuvent s'y inscrire.
Jusqu'en janvier 2015	- Le guichet unique procédera à l'intégration à tour de rôle des données des autres guichets régionaux.
En 2015	- Le guichet unique deviendra le seul guichet d'accès aux places à contribution réduite pour l'ensemble du Québec. Les données de l'ensemble des guichets régionaux devraient y avoir été transférées. - La Coopérative Enfance Famille procédera à l'adhésion des services de garde subventionnés non inscrits à l'un ou l'autre des guichets régionaux.
En 2016	- Tous les centres de la petite enfance et les garderies subventionnées devront être inscrits au guichet unique.

3. Est-ce que tous les services de garde seront obligés de s'inscrire au guichet unique d'accès aux places en services de garde éducatifs La Place 0-5 ?
 - La mise en place du guichet unique La Place 0-5 vise à simplifier les démarches des parents à la recherche d'une place subventionnée. Pour que cela se concrétise réellement, tous les services de garde qui reçoivent des subventions devront être inscrits à ce nouveau guichet unique.

LA PLACE 0-5, LE GUICHET UNIQUE D'ACCÈS AUX PLACES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

4. Comment procéder pour choisir des services de garde offrant des places à contribution réduite et pour y inscrire son enfant?
- En 2016, La Place 0-5 permettra aux parents, par une seule démarche et en seul clic, d'inscrire leurs enfants dans tous les services de garde subventionnés qui les intéressent (pour plus de précisions sur les services de garde en milieu familial, voir la question 8).
 - La Place 0-5 aide les parents à trouver une place en service de garde en leur offrant un service d'information et d'inscription. Les parents procèdent à l'inscription de leur enfant sur la liste d'attente des services de garde de leur choix, à la consultation et au suivi de leur dossier à La Place 0-5 de façon électronique, gratuite et, au besoin, par téléphone.
 - À La Place 0-5, les parents sont invités à mettre à jour leur dossier au besoin et obligatoirement tous les six mois s'ils sont en attente d'une place.
 - Autres renseignements disponibles à La Place 0-5 :
 - *Rôle du parent avec La Place 0-5* : <https://www.laplace0-5.com/in/faces/details.xhtml?id=1f7fd184-71f3-4d86-ba5a-a5ed4b4f5ae1>
 - *Vidéo de présentation pour les parents* : <https://www.youtube.com/watch?v=ojxbiuYUBGE>
5. Comment fonctionne la priorité d'accès donnée aux enfants au moment de l'attribution des places dans un service de garde?
- La date d'ouverture du dossier d'un enfant à La Place 0-5 équivaut à sa date de priorité sur la liste d'attente centralisée.

Dans la phase d'implantation, La Place 0-5 respectera la date d'inscription indiquée sur la liste d'origine des enfants qui étaient inscrits à un guichet régional ou sur une liste d'attente d'un service de garde.
 - La position d'un enfant diffère selon la liste d'attente de chaque service de garde dans lequel il est inscrit. Différents facteurs entrent en jeu en ce qui concerne la position d'un enfant sur une liste d'attente d'un service de garde. Les priorités d'accès données aux enfants au moment de l'attribution des places sont déterminées par la politique d'admission de chaque service de garde, les disponibilités selon les groupes d'âge et la date d'inscription de l'enfant.
 - Une fois le service de garde inscrit à La Place 0-5, l'information sur ses critères d'admission est mise à la disposition du parent pour offrir à ce dernier la possibilité de sélectionner de façon éclairée les services de garde de son choix.
 - Autres renseignements disponibles à La Place 0-5 :
 - *Obtenir une place en service de garde* : <https://www.laplace0-5.com/in/faces/details.xhtml?id=1f7fd184-71f3-4d86-ba5a-a5ed4b4f5ae1>
6. Qu'arrive-t-il si un parent refuse une place offerte par un service de garde?
- Le parent est toujours libre de choisir ou de refuser une place. Il peut demeurer en attente d'une place aussi longtemps qu'il n'en a pas trouvé une qui lui convient.
 - Lorsqu'un parent refuse la place offerte par un service de garde, celui-ci peut le retirer de sa liste.

Le parent demeure toutefois en attente sur la liste de tous les autres services de garde sélectionnés dans son compte. Sa date d'inscription demeurant toujours la même, il ne perd jamais la chance de se réinscrire sur une liste, même s'il a déjà été retiré de celle-ci.

7. L'autonomie de gestion en matière d'admission des services de garde est-elle respectée?
- Les centres de la petite enfance et les garderies subventionnées attribuent les places à contribution réduite aux enfants inscrits sur leur liste d'attente à La Place 0-5.
 - Leur autonomie de gestion en matière d'admission est respectée. Chaque service de garde gère sa liste d'attente au guichet unique de façon autonome et il attribue lui-même ses places dans le respect de sa politique d'admission. Seuls les enfants des parents intéressés par leur entreprise de services de garde sont inscrits sur leur liste d'attente.
 - Des capsules d'information sont disponibles en ligne pour les services de garde afin de les soutenir dans la gestion de leur liste d'attente. De plus, un conseiller aux membres est attribué à chaque utilisateur pour répondre à ses demandes particulières.
 - Autres renseignements disponibles à La Place 0-5 :
 - *Je veux conserver ma liberté pour gérer ma liste d'attente, comment puis-je faire?*
<https://www.laplace0-5.com/in/faces/details.xhtml?id=93d927c8-9e7c-4c2c-87f4-eef90136190c>
 - *Vidéo de présentation pour les services de garde :*
<https://www.youtube.com/watch?v=bxec4SGkdDE>
8. Est-ce que les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) peuvent s'inscrire à La Place 0-5?
- Pour l'instant, les RSG continuent de combler leurs places de la même façon qu'auparavant; elles demeurent autonomes. Le guichet unique n'a aucune répercussion sur leurs façons de faire.
 - Au début de l'année 2015, La Place 0-5 permettra aux RSG reconnues par les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial inscrits à La Place 0-5 d'afficher leurs places disponibles sur la plateforme de LaPlace0-5.com.
 - Par la suite, La Place 0-5 permettra, à l'issue de la seconde phase d'implantation, de recevoir les inscriptions des parents qui souhaitent que leur enfant fréquente un service de garde en milieu familial régi. L'échéancier pour réaliser cette phase sera défini après consultation des parties prenantes, notamment des associations représentant les RSG.
 - Autres renseignements disponibles à La Place 0-5 :
 - *Milieu familial – FAQ :* <https://www.laplace0-5.com/in/faces/details.xhtml?id=68c733f3-0b24-409f-9fc5-b33f1fc67704>
9. Est-ce que les services de garde régis non subventionnés peuvent s'inscrire à La Place 0-5?
- Les services de garde régis non subventionnés peuvent s'inscrire à La Place 0-5.